

DEC141614DR10

**Décision portant nomination de Monsieur Yves Armando aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7517 intitulée Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg (LHyGeS) et nommant Monsieur François Chabaux en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Yves Armando a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Yves Armando, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7517 Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg à compter du 13 juin 2014.

Monsieur Yves Armando exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Yves Armando est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 13 juin 2014



Le directeur d'unité  
François Chabaux

*Gaëlle Bujan*

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Gaëlle Bujan

*Alain Beretz*  
Visa du président de l'Université de Strasbourg  
Alain Beretz

